



Trop perçu MSA

Par Eleezan

Bonjour, je me permets de poster ici car je ne trouve aucune réponse sur le net ni de la part de la MSA et de mon département.

Je suis maman solo de 3 enfants 9-7 et 3 ans

En 2018 j'étais en congé parental total pour ma petite dernière non reconnu par son papa (qui est le papa du 2e bref)
Étant embauchée en CDI, le conseil du département ainsi que la MSA (je suis considérée comme salariée agricole) se sont plantés et m'ont versé trop de RSA, ne prenant pas en considération le fait que je sois en congé parental mais en CDI.

J'ai donc saisi le tribunal administratif de Nantes, tout en payant ma dette. Le jugement a été rendu en novembre 2020 : la cour annule la décision du département quant au refus de grâce totale et m'octroie une annulation totale de ma dette (1192? que j'ai terminé de payer)

Ma question : doivent ils me rembourser ? La MSA ne me répond pas, ni le président du conseil départemental. Je ne sais plus vers qui me tourner.

Merci de vos réponses